

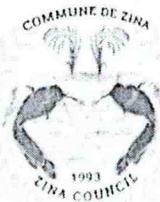
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE ZINA

COMMISSION INTERNE
DE PASSATION DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

FAR NORTH REGION

LOGONE AND CHARI DIVISION

ZINA COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

DECISION N° 004 /D/C/ZNA/CIPM DU 15 MAI 2025 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRE N°004/AONO/C-ZINA/CIPM-TR/2025 DU 20/03/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE TRONÇON NGODENI-GALAM (5KM), DANS LA COMMUNE DE ZINA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ZINA (AUTORITE CONTRACTANTE),

- Vu La Constitution ;
Vu La Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu Le décret n° 77/302 du 28 juillet 1977 déterminant les communes et leurs ressorts territoriaux ;
Vu Le décret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune de Zina ;
Vu Le décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifications conséquents ;
Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu L'arrêté N°024/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu L'Arrêté N° 00000230/A/MINDDEVEL/du 05 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Zina, Département du Logone ;
Vu La décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des marchés Publics au sein des commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communes ;
Vu La décision Municipale N°005/DM/C-ZI/SG/2024 du 28 mars 2024 constatant la Composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Zina et ses modifications conséquents ;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres N°004/AONO/C-ZINA/CIPM-TR/2025 du 20/03/2025 pour la réhabilitation de la piste agricole tronçon Ngodeni-Galam (5km) dans la Commune de Zina, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord ;
Vu Le rapport d'analyse y relatif du 16 avril 2025 de la sous-commission d'analyses des offres ;
Vu Le Procès-Verbal de la séance du 12 mai 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Zina ;

DECIDE :



Article 1^{er} - L'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné.

N°	MARCHES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
1	Réhabilitation de la piste agricole tronçon Ngodeni-Galam (5km) dans la Commune de Zina	SOCIETE BTPK SARL BP: 103 MAROUA Tél: 677007187	19 287 211	22 999 999	03 mois

Article 2 - La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à Zina, le 15 MAI 2025

- AMPLIATIONS
- ARMP,
- DDMP/LC
- Président CIPM/ZNA
- INTERESSES
- Affichage/Archives.

Le Maire
(Autorité Contractante)





COMMUNIQUE N° 004/C/ZINA/CIPM DU 15 MAI 2025 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°004/AONO/C-ZINA/CIPM-TR/2025 DU 20/03/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA REHABILITATION DE LA PISTE AGRICOLE TRONÇON NGODENI-GALAM (5KM), DANS LA COMMUNE DE ZINA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ZINA (AUTORITE CONTRACTANTE),

- Vu La Constitution ;
Vu La Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu Le décret n° 77/302 du 28 juillet 1977 déterminant les communes et leurs ressorts territoriaux ;
Vu Le décret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune de Zina ;
Vu Le décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifications conséquents ;
Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu L'arrêté N°024/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu L'Arrêté N° 00000230/A/MINDDEVEL/du 05 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Zina, Département du Logone ;
Vu La décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des marchés Publics au sein des commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communes ;
Vu La décision Municipale N°005/DM/C-ZI/SG/2024 du 28 mars 2024 constatant la Composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Zina et ses modifications conséquents ;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres N°004/AONO/C-ZINA/CIPM-TR/2025 du 20/03/2025 pour la réhabilitation de la piste agricole tronçon Ngodeni-Galam (5km) dans la Commune de Zina, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord ;
Vu Le rapport d'analyse y relatif du 16 avril 2025 de la sous-commission d'analyses des offres ;
Vu Le Procès-Verbal de la séance du 12 mai 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Zina ;

COMMUNIQUE

Article 1^{er} – Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres susmentionné, les résultats de ladite consultation se présentent comme suit :

N°	MARCHES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
1	Réhabilitation de la piste agricole tronçon Ngodeni-Galam (5km) dans la Commune de Zina	SOCIETE BTPK SARL BP: 103 MAROUA Tél: 677007187	19 287 211	22 999 999	03 mois

Article 2.- L'entreprise adjudicataire ci-dessus mentionnée est invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Commune de Zina pour la souscription du projet de la lettre-commande.

Fait à Zina, le

15 MAI 2025

Le Maire
(Autorité Contractante)

- AMPLIATIONS
- ARMP,
- DDMP/LC
- Président CIPM/ZINA
- INTERESSES
- Affichage/Archives

